



Tri des déchets

Par respect pour l'environnement, la Commune de Plan-les-Ouates invite les usagers et usagères des locaux à suivre les consignes ci-dessous.



L'utilisation de vaisselle compostable est recommandée en cas de matériel jetable.



Les restes alimentaires crus et cuits, la vaisselle compostable peuvent être collectés ensemble.



A déposer dans le conteneur de déchets de cuisine prévu à cet effet, mais uniquement dans des sacs biodégradables.



Bouteilles de boisson uniquement



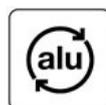
Les bouteilles sont à écraser, bouchons refermés, dans la benne enterrée du point de collecte sans sacs plastiques.



Bouteilles de boisson



Les bouteilles en verre doivent être déposées dans les bennes enterrées du point de collecte. En dehors des heures d'ouverture des points, voir avec le responsable des locaux.



Barquette en alu
Feuille aluminium



Barquette ou feuille en alu usagée à déposer dans les bennes enterrées du point de collecte.



Huiles de frites



Vous pouvez toutefois jeter jusqu'à 1 litre d'huile usagée par sac à ordures. Les quantités supérieures devront être évacuées à L'ESREC de la Praille.



Cartons d'emballage



Les cartons doivent être aplatis ou déchirés avant d'être déposés dans les bennes enterrées du point de collecte.



Serviettes en papier usagées
Nappes en papier usagées
Sachets d'emballage en plastique

Eviter de trop remplir les sacs poubelles car ceux-ci ne rentreront pas dans la bascule de la benne enterrée du point de collecte. Max 60 l.

La levée et le traitement des déchets sont soumis à une taxe

Généralités

Pensez à :

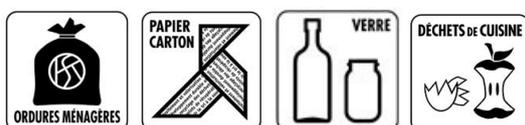
- Rendre l'emplacement, et le matériel qui vous a été éventuellement prêté, propre(s).
- Débarrasser tous vos déchets dans les bennes appropriées (retricycle, déchetterie mobile etc.).
- Respecter les horaires d'ouverture des points de collecte (ouvert tous les jours de 8 heures à 20 heures sauf les dimanches et jours fériés où le dépôt des déchets est interdit.)
- Pour toutes autres questions, contacter le responsable des locaux
- **Respecter les consignes ci-dessus**



❖ Le point de collecte le plus proche :

n° 9 – Salle communale

à disposition :

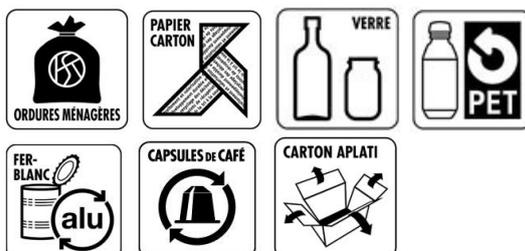


Benne pour les ordures ménagères adaptée pour des sacs de 60 l. maximum



n° 8 – Chevaliers-de-Malte

à disposition :



Benne pour les ordures ménagères adaptée pour des sacs de 60 l. maximum

